



Mardi 27 juin 2023 de 14h30 à 17h00

Thème : Prescriptions transversales en matière de risques accidentels pour les installations à autorisation : Modifications des arrêtés du 4 octobre 2010 et 26 mai 2014 par l'arrêté du 28 février 2022

Ordre du jour :

14h30 – Introduction et Contexte général des évolutions réglementaires de 2022

14h45 – Présentation des évolutions réglementaires introduites par l'arrêté du 28 février 2022 en matière de risques accidentels :

- Sections II (Séisme), III (Foudre) et V (Photovoltaïque)
- Dispositions de la section IV (Rétention)
- Dispositions générales de prévention des risques (section VI et arrêté du 26 mai 2014)
- Focus sur les dispositions de certains articles de la section VI

17h00 – Clôture de la réunion

Des séquences de questions – réponses seront prévues au fil de la présentation.

Cet évènement est organisé en format webinaire. L'inscription reste néanmoins obligatoire, la participation sera limitée aux contraintes techniques de nombres de connexion simultanée.

Inscriptions jusqu'au 23 juin 2023 et dans la limite des places disponibles

ATTENTION, VOUS DEVEZ IMPÉRATIVEMENT VOUS INSCRIRE SUR LA PLATE-FORME.

Pour les participants inscrits, un lien de connexion vous sera envoyé ultérieurement